

RESISTER AU FEMININ : LE CAS DES NOMS DE METIERS

Catarina Pereira
Sónia Santos

L'un des acquis incontestables du XXe siècle a été la progression des femmes qui se sont résolument mises en marche vers l'égalité. Cette nouvelle réalité s'est installée jusque dans la langue, dans le choix des mots et des structures langagières qui façonnent leur mode de pensée et dessinent leur image.

Dans ce travail, on commence par faire référence à la féminisation des noms de métiers en portugais puis à la féminisation des noms de métier en français, n'oubliant pas la polémique qui a déclenché la féminisation des noms de métier en français. Les pays francophones ont une vision différente de la féminisation des noms de métier et déterminent des usages différents. Nous avons élaboré un corpus représentatif de différents cas de féminisation afin d'explicitier les règles et aussi de tenir compte des exceptions qui peuvent poser des problèmes aux élèves.

Après cette explicitation, nous avons construit une démarche pour la 9^{ème} année (niveau 3) qui suit la méthode inductive d'apprentissage et vise la maîtrise de la féminisation des noms de métier par les élèves.

1. La féminisation des noms de métier en portugais

Le genre est une catégorie grammaticale qui dans les langues latines possède deux valeurs : le masculin et le féminin. Dans la presque totalité des cas, quand le masculin est associé à un animé, il fait référence à quelqu'un du sexe masculin, tandis que le féminin fait référence à quelqu'un du sexe féminin.

Eu gosto muito deste **escritor**. / Eu gosto muito desta **escritora**
Ontem, entrevistei um **juiz**. / Ontem, entrevistei uma **juíza**.
Acabei de almoçar com um **engenheiro**. / Acabei de almoçar com uma

engheira.

Par contre, il y a aussi quelques cas où la morphologie des noms est ambiguë parce que le mot s'écrit de la même manière au masculin et au féminin. Il s'agit des noms classés comme «commun des deux» (Mira Mateus et al., 2003 :929).

*Hoje vi um **jornalista**. / Hoje vi uma **jornalista**.
O **electricista** esteve na minha casa. / A **electricista** esteve na minha casa.*

En ce qui concerne les règles générales des noms féminins dérivés du masculin, les substantifs terminés en -o atone et en consonne forment le féminin en substituant cette désinence par -a (Cunha et Cintra, 1985 :144) :

*O meu pai é **deputado**. / A minha mãe é **deputada**.
Ele é **pintor** de quadros. / Ela é **pintora** de quadros.
O **bombeiro** foi muito corajoso. / A **bombeira** foi muito corajosa.
O meu irmão é **treinador de boxe**. / A minha irmã é **treinadora de***

boxe.

*O meu tio é **director financeiro** de uma empresa muito conhecida. / A minha tia é **directora financeira** de uma empresa muito conhecida. Ele é **Primeiro Ministro**. / Ela é **Primeira Ministra**.*

Les substantifs se terminant en –or peuvent former le féminin, non seulement par l'adjonction de la désinence –a, mais il y a des noms qui au masculin se terminent en –tor et au féminin changent cette terminaison en –triz.

O meu sonho é ser **actor**. / O meu sonho é ser **actriz**.

Mateus et al (2003 : 930) soulignent la non-obligation de l'existence de contraste de genre et le fait que sa réalisation soit assurée par des processus lexicaux, à travers l'opposition d'indices thématiques (Eu sou **professor**. / Eu sou **professora**.) et les processus morphologiques, comme la dérivation différencient le genre des deux catégories morfo-syntaxiques disponibles en portugais.

2. La féminisation des noms de métiers en français

2.1. Les règles générales

Le français comme le portugais a les genres : masculin et féminin et selon Grevisse (1993 : 790), lorsque les référents sont des animés humains, l'opposition de genre correspond souvent à une opposition de sexe : Un **instituteur** très exigeant. / Une **institutrice** très exigeante. Mais il y a certains mots qui ne renvoient pas à des mâles ou à des femelles, car leur genre est arbitraire.

Pour féminiser les noms de métiers, il faut faire une opposition morphologique, une opposition entre les individus de sexe différent. Le masculin et le féminin s'opposent formellement soit par une flexion à l'aide d'une consonne orale au féminin (un **pompier** / une **pomprière**), soit par la présence d'un suffixe au féminin (un **maître** / une **maîtresse**).

Si l'opposition ne peut être faite à travers la flexion ou le lexique, on peut marquer le genre naturel d'un substantif, en utilisant un autre terme qui introduit les différences convenables. En ce qui concerne les noms de profession qui ont existé jusqu'à récemment au masculin (**professeur, sculpteur, docteur, ingénieur**) pour former le féminin, on peut faire le choix entre deux constructions : on fait suivre le substantif de femme (**un professeur femme, un sculpteur femme, un docteur femme, un ingénieur femme**) ou on construit le terme de profession comme épithète de femme (**une femme professeur, une femme sculpteur, une femme docteur, une femme acteur**).

Les noms de métier peuvent poser des problèmes car certaines professions qui ont été exercées depuis toujours par des hommes, sont de genre masculin et ne peuvent avoir de fait qu'un référent de sexe masculin : ce sont des noms qui n'ont pas d'équivalent pour l'autre sexe (**écrivain, peintre, auteur, ministre**). Ces métiers exercés par des hommes posent des difficultés d'emploi comme la contradiction avec la tendance générale de la langue à accorder genre et sexe pour les êtres humains, l'emploi du masculin pour une profession exercée par une femme produit des accords problématiques (ex : **le gendarme** s'est marié en robe blanche). Cependant il y a quelques noms qui ne posent aucun problème pour former le féminin, ce sont des cas réguliers, où on applique les règles de féminisation. Dans tous les cas, la féminisation implique l'utilisation d'un déterminant féminin, pour les désignations simples comme pour les désignations complexes (la, une, cette, etc.). Ex : la députée, une juge, cette agente de change.

a) Les noms qui se terminent au masculin par la voyelle –e n'ont pas de variation morphologique entre le féminin et le masculin (forme épïcène). Ex : une **architecte**,

une **astronaute**, une **capitaine**, une **juge**, une **ministre**, une **peintre**, une **commissaire**.

On trouve des obstacles à la fabrication des féminins requis par l'évolution sociale comme l'existence d'un féminin homonyme désignant une autre réalité (ex : médecine, plombière = glace aux fruits confits) et l'existence du féminin pour désigner une femme, mais avec le sens d'épouse de celui qui exerce la fonction (ex : préfète, ambassadrice).

b) Certains noms ont été féminisés depuis longtemps à l'aide du suffixe **-esse** (ex : mairesse, hôtesse, maîtresse d'hôtel, de conférences, poétesse), mais ce suffixe est aujourd'hui senti comme désuet et seuls les emplois consacrés sont retenus (ex : hôtesse)

c) Les noms qui se terminent par les voyelles **-é** et **-i** forment le féminin par l'adjonction d'un **-e** à la finale. Ex : une attachée, une députée, une apprentie, une chargée de cours, de mission, d'études.

d) Les noms qui se terminent au masculin par une consonne, à l'exception des noms se terminant par **-eur**, forment le féminin en ajoutant un **-e** à la finale. Ex : une adjointe, une agente, une avocate, une présidente, une artisane, une laborantine. Dans certains cas, il faut faire quelques modifications grapho-phoniques comme :

- le doublement de la dernière consonne (ex : une chirurgienne, une électricienne, une industrielle, une colonelle).
- l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle (ex : une conseillère, une pompière, une bâtonnière, une caissière).

d) Les noms qui se terminent par **-eur** au masculin, font le féminin en **-euse**, lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct. Ex : une chercheuse, une chanteuse, une entraîneuse, une annonceuse, une relieuse, une démarcheuse, une programmeuse.

e) Les noms qui se terminent au masculin par **-teur**, ont deux possibilités de terminaison du féminin.

- la forme se termine par **-trice** dans les conditions suivantes : il n'existe pas de verbe correspondant au nom (ex : agriculteur) ou bien la relation sémantique avec le verbe existant n'est plus évidente (ex : commander/commandeur) ; il existe un verbe correspondant au nom ne comportant pas de **-t-** dans la terminaison (ex : conduire/conducteur) et il existe un substantif corrélé au nom se terminant par **-tion**, **-ture** ou **-torat** (ex : éditeur/édition, lecteur/lecture).
- la forme féminine se termine par **-teuse** lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un **-t-** dans sa terminaison et/ou qu'il existe pas de substantif corrélé en terminant par **-tion**, **-ture** ou **-torat** (ex : une acheteuse).

L'usage actuel a tendance à donner un féminin en **-trice**, même à des noms dans lesquels le **-t-** appartient au verbe de base (ex : une éditrice). Dans certains cas, la forme en **-trice** n'est pas toujours acceptée en France et alors, dans ce cas, on emploiera un féminin identique au masculin (ex : une auteur).

f) Quand on a des abréviations et des sigles, elles sont épiciènes (ex : une P.D.G., une extra, une O.S.)

g) Les mots empruntés à une langue étrangère ont une forme féminine identique au masculin, sans variation morphologique (ex : une clown, une judoka, une jockey, une gourou, une impresario).

h) Lorsque le nom désigne de manière explicite la personne du sexe masculin, il est remplacé par son équivalent féminin (ex : un garçon-boucher, d'étage ; une fille-bouchère, d'étage).

i) Dans les dénominations composées et complexes, les substantifs sont féminisés selon les règles énoncées, les adjectifs et les participes s'accordent au féminin (ex : une chef adjointe, une première ministre, une directrice financière, une ajouteuse-outilleuse, une contrôleuse-vérificatrice).

Le masculin est générique, vu qu'il a la faculté de recouvrir des référents appartenant à deux sexes. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de mots féminins correspondants. Cela revient à l'écrivain ou au locuteur de décider d'utiliser la forme féminine.

D'après les auteurs de l'article « La féminisation en dix questions », pour les plus puristes tels que J.-P. Colignon et P.-V. Berthet, le changement de sexe doit être évité parce qu'il s'agit d'une élégance de style. Les puristes en général rappellent que le masculin joue le rôle du neutre. Ils affirment que l'emploi du neutre assurera la continuité. Il faut dire que l'usage ne suit guère dans les entreprises et que le gros problème, c'est que les adversaires de cette féminisation contestent le plus souvent celle du nom des hautes fonctions. Par contre, Marina Yaguello (1979 : 135,139) s'oppose à la position de l'Académie (qui est contre la féminisation) :

Ce qui frappe, dans tout cela, c'est l'immobilisme fondamental du français, sa peur d'innovation qui va jusqu'à refuser de faire usage des structures morphologiques existantes. [...] La répartition des rôles n'est pas seule en cause. La France a une lourde tradition d'académisme, de purisme, de contrôle sur la langue. Cette situation, on le sait, date de la création de l'Académie française. [...] ce qui est grave, ce n'est pas tellement la dissymétrie en soi, mais bien le fait qu'elle joue toujours dans le même sens, c'est-à-dire, au détriment de l'image et du statut de la femme.

2.2. Féminiser ou ne pas féminiser des métiers ?

En 1984, le gouvernement français a pris une première mesure pour féminiser les titres et fonctions des femmes. Pour combattre cette situation, l'Académie française a demandé aux professeurs Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, d'écrire une déclaration contre la féminisation, rappelant l'importance du genre masculin en français. Deux ans plus tard, en 1986, a été faite une circulaire qui permettait la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre, mais elle n'a jamais été appliquée.

Onze ans plus tard, en 17 décembre 1997, le Premier Ministre, Lionel Jospin, et le Président de la République, Jacques Chirac, ont décidé de féminiser les appellations des emplois administratifs, même si la Commission Générale de Terminologie et de Néologie n'était pas d'accord.

L'Académie française était contre les décisions du gouvernement. Par conséquent, elle a reproduit ses arguments le 9 janvier 1998, dans Le Figaro. L'Académie a développé son argumentation en deux grandes lignes : l'argument linguistique et la notion d'usage. En ce qui concerne l'argument linguistique, l'Académie a repris la déclaration de Georges Dumézil et Lévi-Strauss. « C'[est] le genre dit masculin [...] qui a presque toujours la capacité de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre [...] le féminin est le genre marqué (lequel) institue entre les sexes une ségrégation ou à toute moins une distinction. » Cela veut dire que le masculin a la capacité de représenter les éléments des deux sexes, par contre le genre féminin limite les termes. En ce qui concerne l'usage, l'Académie reconnaissait l'existence de quelques termes féminins qui s'établissent depuis longtemps dans le commerce (ex : une boulangère) ou dans l'enseignement (ex : une institutrice), mais elle considérait ce processus impossible à ce moment-là. En plus, l'Académie a condamné l'application parfois arbitraire des règles de féminisation faite par les pays francophones. Par conséquent, l'Académie défend qu'il faut éviter des néologismes tels que **professeure, ingénieure, auteure, docteure, proviseure, procureuse, rapporteuse, réviseuse, etc.** Dans les exemples antérieurs, on peut voir que la langue a des éléments formels qui lui permettent de marquer l'opposition de sexe, mais il y a plusieurs situations où l'hétérogénéité est visible. On a des cas où on

utilise des noms masculins pour désigner les femmes (**un mannequin**), des noms féminins pour désigner des hommes, plus précisément pour les fonctions militaires (**une estafette**). Ces noms ne sont pas génériques, parce qu'ils n'ont pas un référent masculin ou féminin. Cet argument peut être contesté parce que la langue est toujours en évolution et crée de nouveaux mots.

2.3. La féminisation des noms de métiers dans les pays francophones

Au Québec le mouvement en faveur d'une féminisation est plus ancien qu'en France. Le 28 juillet 1979 la *Gazette Officielle du Québec* a publié des recommandations concernant les formes féminines des noms de métiers. Elles proposaient quatre méthodes pour utiliser une forme féminine chaque fois que possible :

- l'utilisation d'une forme existant déjà dans la langue (ex : avocate, infirmière)
- l'utilisation d'un terme épïcène précédé du déterminant féminin (ex : une ministre, une architecte).
- la création d'une forme féminine ne contrevenant pas aux règles morphologiques (ex : la députée, la praticienne).
- l'adjonction du mot femme (ex : femme-ingénieur, femme-chef d'entreprise, femme-magistrat).

Cependant, la recommandation du recours à la formation femme + substantif a été abandonnée parce que celle-ci a été jugée inopérante en matière d'égalité. Par exemple, l'appellation femme-ingénieur est apparue, sans doute parce que sans l'équivalent homme-ingénieur, de niveau inférieur à l'ingénieur tout court. Une féminisation plus directe, par la morphologie avec l'ajout d'un -e (ingénieure) plutôt que par la composition lexicale avec l'ajout du substantif femme, est maintenant recommandée. L'avantage de cette terminaison en -eure est de désambiguïser les déterminants épïcènes (ex : les ingénieures, les professeures). L'Office de la langue française a, de même, admis pour les noms en -eur une féminisation en -euse ou en -eure quand l'usage courant, dans la presse notamment, en était répandu (ex : une censeure, une réviseure, une gouverneure, une ingénieure, une sculpteure), sauf exceptions quand la forme n'est pas en usage (ce qui est le cas pour la ministre, la notaire, la peintre, la poète). Quand les formes se terminent au masculin par -teur, elles donnent -teure au féminin (ex : une auteure, une metteure en scène). La recommandation québécoise recourt ainsi beaucoup plus rarement que la française aux formes épïcènes quand les mots se terminent par une consonne, même si marin et médecin ne deviennent pas marine et médecine pour des raisons d'homonymie, et qu'une chef et une commis sont maintenus en raison d'un usage attesté.

Le Québec féminise depuis 1979. Puis, la Belgique et la Suisse ont suivi le mouvement de féminisation quelques années plus tard, malgré la pression de l'Académie française, tout à fait contre ce procédé.

En mars 1989, les autorités belges émettent une proposition de décret pour féminiser les noms de métiers. Ce décret est adopté en juin 1993 et a force de loi pour les documents du secteur public (lois, règlements et manuels d'enseignement, entre autres). Pour en faciliter l'application, le Conseil supérieur de la langue française de la Belgique publie le guide *Mettre au féminin*. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon, dénonce en vain ce nouvel usage. Le Conseil a estimé qu'il fallait aider les mentalités à progresser en laissant à l'usage toute liberté mais en conférant un caractère obligatoire à la féminisation dans les actes administratifs.

Un *Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* a été publié en 1994, qui donne une application concrète de ces règles. Cependant, si l'emploi des formes féminines est imposé à l'écrit, sa généralisation à l'oral est loin d'être systématique. En Belgique, on a tendance à choisir l'emploi épïcène. Tandis qu'en Suisse et au Québec, la tendance est l'adjonction d'un -e à la finale. Ex : une

censeur(e), une ingénieur(e), une professeur(e). La Suisse a entrepris des réformes distinctes selon les cantons. Celui de Genève a adopté un règlement sur la féminisation des noms de métier, grade ou titre. Toutefois, des raisons financières, liées à l'estimation du coût de la transcription de la féminisation, ont conduit les cantons suisses à envisager des adaptations différentes qui vont de l'économie de tout remaniement dans les cantons d'Appenzell et de Zurich, en passant par une simple adaptation des textes juridiques dans les Grisons et Zug, à la transcription des textes législatifs et administratifs dans les cantons d'Argovie, Berne et Saint-Gall.

Les tentatives de féminisation des noms des titres et fonctions et de *désexisation* du discours qui se poursuivent dans la Francophonie sont toutes déterminées par les possibilités morphosyntaxiques qu'offre le système de la langue française.

3. Démarche pour la 9^{ème} année (niveau 3)

Corpus

Un immeuble de femmes !

Dans mon immeuble, une juge qui est très sympathique s'est installée il y a peu de temps au premier étage. Sa sœur, qui est mairesse, habite sur le même palier. Au deuxième étage, il y a une députée qui s'appelle Marie. Une de ses amies qui est écrivain de livres pour les enfants, est sa voisine.

Quand on a des problèmes avec l'électricité, on appelle Sophie, une électricienne qui habite au troisième étage. Elle a deux enfants : Caroline et Léa. Caroline rêve d'être une laborantine et Léa veut être pompière. Au quatrième étage, il y a une chercheuse qui se consacre à la recherche sur la maladie du lupus. Elle partage son appartement avec deux cousines, Amélie et Kelly. Amélie est professeur de mathématiques et Kelly est présidente de l'association des droits des animaux. Au cinquième étage, habitent une femme médecin spécialisée en dermatologie et aussi, une directrice qui aime beaucoup faire des voyages en Turquie avec sa nièce, qui est chanteuse. Au sixième étage, il y a une routière appelée Fabienne. Dans l'appartement d'à côté, habite une judoka qui a remporté le championnat régional de Judo.

Au septième étage, habite Élodie qui aime visiter des expositions de peinture, c'est pourquoi elle veut être une peintre célèbre. Elle a une sœur qui s'appelle Emilie. Elle est très communicative, celle-ci rêve de devenir une attachée de presse. Au huitième étage, il y a Agnès, qui aime étudier l'anatomie parce qu'elle veut travailler comme chirurgienne. Sa mère s'appelle Nicole et elle est conseillère d'orientation scolaire. Au neuvième étage, vit Anne qui est passionnée par la boxe, elle rêve d'être entraîneuse d'un boxeur. Anne habite avec Hélène qui veut être ingénieur géographe car elle a des bonnes notes en géographie. Dans l'appartement d'à côté, il y a Coralie qui aime beaucoup lire et écrire, c'est pourquoi elle veut être éditrice comme sa mère. La cousine de Coralie est Amande et elle adore dessiner, elle veut travailler comme illustratrice. Au dixième étage, habite Céline qui est passionnée par le cirque et ses artistes, ce qui l'a menée à fréquenter des cours d'animation pour devenir clown. Françoise est ma meilleure amie et elle veut être directrice financière pour associer les mathématiques à l'économie. Moi, je suis tout en haut et j'aimerais bien devenir politicienne pour être plus tard une première ministre.

1. Observez le corpus, soulignez les métiers et associez à chaque métier, le nom de métier au masculin.

2. Classez les noms de métiers masculins dans les catégories suivantes.

Emprunts	Noms composés	Noms terminés par un «e»	Noms terminés par «eur»	Noms terminés par un «teur»	Autres cas

3. Répondez aux questions suivantes.

3.1. Quelles sont les différences que vous avez observées quand le nom de métier se termine au masculin par la voyelle «e» ?

3.2. Quelles sont les différences que vous observez quand le nom se termine par –eur ?

3.3. Quelles sont les différences que vous observez quand le nom se termine par –teur ?

3.4. Quelles sont les différences que vous observez au féminin dans les autres cas ?

3.5. Quelles sont les différences que vous observez quand le nom est un emprunt à une langue étrangère ?

3.6. Quelles sont les différences que vous observez quand le nom est composé ?

3.7. D'après ce que vous avez observé, est-ce que vous pouvez dire qu'il y a seulement une manière de former le féminin des noms de métiers ? Justifiez votre réponse.

4. Récrivez les phrases suivantes en utilisant le féminin des métiers, et en n'oubliant pas de faire les transformations nécessaires.

- a) Un pharmacien vend les médicaments que le médecin prescrit.
- b) L'instituteur est un enseignant de maternelle ou d'école primaire.
- c) Un vétérinaire s'occupe de la santé des animaux et peut suivre la spécialisation de chirurgien des chevaux.

6. Complète avec les féminins des noms de métier donnés.

Eléonore, Cécile et Amélie sont amies et elles sont au café en train de parler du choix de leurs futurs métiers.

Eléonore : Tu crois que l'informatique c'est l'avenir Cécile ?

Cécile : Oui, je crois. Je veux faire des études en informatique car je veux travailler comme _____ (ingénieur). Et toi, quel métier veux-tu faire ?

Eléonore : Moi, je voudrais devenir _____ (journaliste) car c'est un métier très actif.

Amélie : Je pense qu'il faut être réaliste. Il faut choisir une profession de l'avenir. Le futur c'est la santé. Je voudrais être _____ (infirmier).

Cécile : Quel est le métier de ta maman, Amélie ?

Amélie : Ma maman est _____ (coiffeur). Et ta maman, quelle est sa profession ?

Cécile : Elle est _____ (avocat) dans une grande entreprise mais quand elle était petite, elle rêvait d'être _____ (peintre) parce qu'elle aimait beaucoup peindre.

Eléonore : Ma maman, quand elle était petite, elle voulait être _____ (réalisateur) de films d'action.

Amélie : Elle très intéressante cette profession parce qu'on peut devenir célèbre. Ma sœur est très connue car elle est _____ (acteur).

Cécile : J'ai une cousine qui est aussi très connue car elle est _____ (adjoint) du Premier ministre.

D'après ce qu'on a observé, la France et les autres pays francophones (Québec, Belgique et Suisse) appliquent deux principes généraux pour féminiser les noms de professions. Le premier principe concerne l'obtention d'un nom au féminin par l'adjonction d'un -e au masculin correspondant. Mais quand il y a des difficultés pour appliquer le premier principe, les noms peuvent garder leur forme masculine et confier la variation du genre aux déterminants ou former le féminin en ajoutant des différentes terminaisons qui produisent parfois des changements internes dans le mot.

Au Portugal, la tendance est de faire la féminisation par la substitution du -o par la voyelle -a à la fin du mot (un morphème typique du féminin). Par conséquent, les élèves ont tendance à sur-généraliser la règle de l'adjonction du-e en français. Comme on a pu le constater ce phénomène met en évidence de réelles possibilités de création de la langue française mises en cause par des institutions séculaires françaises qui tentent de contrarier des usages sociaux bien établis dans d'autres pays francophones.

Bibliographie

CUNHA, C. et L. CINTRA (2002) : Breve Gramática do Português Contemporâneo, 15^a ed., Lisboa, Sá da Costa.

GRÉVISSE, M. (1993) : Le bon usage, 12^{ème} éd., Belgique, Duculot.

MATEUS, M. (2003) : Gramática da Língua Portuguesa, 5^aed., Lisboa, Caminho.

YAGUELLO, M. (1979) : Les mots et les femmes, Paris, Payot.

www.ciep.fr

<http://atilf.atilf.fr>

www.académie-française.fr

http://la_pie.club.fr

www.ccdmd.gc.ca

www.culture.gouv.fr